ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 57639

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la sécurité dans les établissements psychiatriques. Suite au drame de Pau où deux infirmières psychiatriques ont été assassinées, il est à craindre que la réponse du Gouvernement soit purement sécuritaire. L'audit de sécurité demandé par le ministre de l'intérieur pour chaque établissement psychiatrique s'inscrit en ce sens. Or les personnels ne souhaitent pas une telle réponse ou, tout du moins, pas seulement sur ce terrain. Ils dénoncent unanimement leurs conditions de travail qui se dégradent par une baisse des effectifs ou par un recours à des personnels intérimaires qui connaissent mal le secteur de la psychiatrie. Alors que la conférence de consensus de l'ANAES a justement porté sur la conciliation entre la garantie de la liberté d'aller et venir dans les établissements (sanitaires, sociaux et médico-sociaux) et les obligations de soins et de sécurité, il ne faudrait pas que cette affaire tragique soit l'occasion de dénier aux patients, en particulier ceux en psychiatrie, les droits et libertés les plus élémentaires. C'est pourquoi elle lui demande, sans ignorer la situation spécifique du secteur psychiatrique, quelles mesures seront prises, à la fois pour répondre aux besoins légitimes de sécurité exprimés par les personnels - en particulier en termes de hausse des effectifs des infirmiers -, mais aussi pour garantir les droits des malades.

Données clés

Auteur : Mme Paulette Guinchard
Circonscription : Doubs (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57639
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : solidarités, santé et famille
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1569